

A.S.A. DE LA BAR SUPERIEURE

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DELIBERATIONS N° 2-2016

Date de convocation : 17 mars 2016

Date de réunion : 08 avril 2016

Nombre de voix en exercice : 3 495

Nombre de voix présentes et représentées : 1 013

L'an deux mille seize, le vendredi 08 avril à 10h50, se sont réunis les Membres de l'Association Syndicale Autorisée de la Bar Supérieure en assemblée générale légalement convoqués à la mairie de Authé.

Sous la présidence de Monsieur Claude DEBOURCES

Etaient présents :

Monsieur Éric LINET

Monsieur Joël JURION

Monsieur Daniel WAUTIER

Monsieur Claude DEBOURCES

Monsieur Didier VARLET

Monsieur Éric DURMOIS

Monsieur Jérôme BESTEL

Monsieur Jean-Michel DAUTRUCHE

Monsieur Pierre FRADCOURT

Monsieur Benoit FAILLON

Madame Sylvie LEFORT

Mr Adrien DEMAJEAN, Conseiller technique Chambre d'Agriculture/UDASA,

ORDRE DU JOUR :

- Rapport d'activités 2014-2015
- Renouvellement des syndicats (groupe 1)
- Point sur les travaux
- Questions diverses

Le Président ouvre la séance et informe l'assemblée qu'il s'agit d'une seconde réunion sur le même ordre du jour, et que les délibérations seront prises à la majorité des présents et représentés.

Rapport d'activités 2014-2015 :

Travaux 2014 :

Ces travaux portaient sur la poursuite du programme pluriannuel d'entretien de la végétation par coupe sélective de sujets arborescents, la coupe systématique de la végétation buissonnante recouvrant le lit des cours d'eau et le désencombrement du lit mineur des cours d'eau inscrits dans le périmètre de l'ASA.

Ainsi, l'intervention 2014 a permis de réaliser :

- Entretien de la Lateuse et de ses affluents : 9 610 ml
- Restauration du fossé de Germont : 1 600 ml
- Restauration du fossé de Brioules : 200 ml
- Restauration du fossé des Gloyettes : 390 ml
- Travaux réalisés par l'ONF pour un montant de 22 100 € HT

- Suivi des travaux : Maitrise d'œuvre UDASA 2 000 € HT

Ces travaux ont reçu l'aide financière de :

- Agence de l'Eau Rhin-Meuse 50 %
- Conseil Général des Ardennes 20 %

Travaux 2015 :

Suite à des délais administratifs importants et aux conditions météorologiques moyennes en fin d'année, la prestation initialement programmée en 2015 a été reportée à 2016.

L'intervention est programmée sur la Bièvre et la fausse bièvre, sur les communes de Verrières et Brioules sur Bar. Les actions portent principalement sur la gestion de la végétation arbustive et arborescente par coupe sélective des sujets inclinés, malades ou morts ainsi que le désencombrement du lit suite à l'accumulation d'embâcles ou la présence d'arbustifs fortement développés sur le lit et limitant la section d'écoulement.

En complément, une intervention spécifique d'aménagement du lit mineur pour limiter la dégradation de celui-ci sera entreprise. Par conséquent, une recharge sédimentaire ainsi que la confection de seuils ou radiers sera réalisé pour limiter l'incision du lit. Enfin, des aménagements minéraux seront également disposés sur les secteurs homogènes afin de diversifier les écoulements et proposer des habitats pour la faune piscicole.

Il est à noter que des clôtures seront installées le long de la rivière afin de limiter les zones d'abreuvement direct.

Ainsi : - Coupe d'entretien et aménagements du lit mineur : 5 900 + 1 725 ml

- Travaux réalisés par ID VERDE pour un montant de 51 831.90 € HT

- Installation de clôtures et mise en place d'un dispositif d'abreuvement : 1 040 € HT (M. RAGUET)

- Suivi des travaux : Maitrise d'œuvre UDASA 5 000 € HT

Ces travaux ont reçu l'aide financière de :

- Agence de l'Eau Rhin-Meuse 50 % à 60 %
- Conseil Général des Ardennes 20 %
- Fédération départementale des Pêcheurs : 15 %

Le compte administratif établi en accord avec le receveur de l'Association est conforme au compte de gestion. La section de fonctionnement représente un excédent de 41 832.57€ HT, soit l'excédent global de clôture.

Renouvellement des syndics :

Les personnes du groupe 1 sollicitent le renouvellement de leur mandat :

Groupe 1

Joël JURION
Daniel WAUTIER
Claude DEBOURCES
Didier VARLET
Benoît SINGLIT
Jérôme BESTEL

Le Président indique que M. SINGLIT a fait savoir ne plus désirer faire partie du bureau de l'ASA.
Un appel à candidature est lancé afin de connaître si une personne de l'assemblée souhaite se présenter au poste de syndic et intégrer ce groupe.

M. Gérard DEGLAIRE de Le Chesne propose sa candidature qui est soumise au vote : Pour à l'unanimité.

Le groupe est soumis au vote : Pour : Unanimité

Point sur les travaux à venir :

L'ASA s'est engagée dans un programme pluriannuel d'entretien jusqu'en 2017. Ce programme peut-être couplé à des travaux d'aménagements du lit mineur. Cependant, les travaux initialement programmés en 2015 n'ayant pu être entrepris, il a été décidé de ne pas programmer de travaux sur la rivière pour 2016. Cependant, une prochaine réunion de bureau permettra d'établir un programme de travaux pour cette année sur les émissaires de l'ASA.

Questions Diverses :

Le conseiller indique que suite à la loi MAPTAM (modernisation des métropoles) une nouvelle compétence obligatoire relative à la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) est attribuée aux communes et transférée automatiquement aux communautés de communes. Cette obligation prendra effet au 1^{er} janvier 2018.

Il a été demandé quel serait l'avenir des ASAs dans le cadre de la nouvelle compétence GEMAPI. Le conseiller lui indique que plusieurs solutions « se dessinent », n'étant certainement pas exhaustives :

- Déclanchement de compétence pas les Communautés de Communes avec interventions sur les cours d'eau actuellement entretenus par les ASA => les ASAs peuvent être conservées avec désormais plus qu'une intervention sur les fossés ;
- Déclanchement de compétence par la ComCom avec appui financier aux structures présentes sur le territoire et réalisant déjà des travaux avec pourquoi pas accompagnement de la collectivité à l'extension du périmètre de l'ASA pour gérer un linéaire plus important de cours d'eau.
- Aucune évolution de la politique des ComCom avec comme indication que les travaux entrepris jusqu'aujourd'hui suffisent
- Pas de déclanchement de la compétence par la ComCom car aucun intérêt (pas d'enjeux sur le cours d'eau ou d'inondation).

Il faut savoir que l'objectif n'est pas d'intervenir sur l'ensemble des cours d'eau, certains étant à l'équilibre ne nécessitant pas spécifiquement des travaux de restauration ou un besoin afin de limiter le risque d'inondation.

L'ordre du jour étant épuisé et n'ayant plus de questions, Monsieur DEBOURCES lève la séance à 11h30.

Le Président,

Claude DEBOURCES